

Conditions générales

Par simplification de langage dans les présentes conditions générales, nous utiliserons le terme de « formation » invariablement pour tout type de cours, de formation ou d'atelier. De manière analogue, le masculin vaut pour le féminin de manière à simplifier la lecture.

1. Offre de formation

L'inscription à une formation se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site internet. Le prix de la formation indiqué sur ledit formulaire d'inscription fait foi.

Pour des questions écologiques, il a été prévu une solution alternative aux supports de cours papier (voir point 2 des présentes conditions générales). Dès lors, l'impression des supports de cours peut être demandée au moyen du formulaire d'inscription moyennant des frais d'impression.

Le prix de la formation s'entend par personne et ne varie pas quel que soit le nombre de participants. Aucun remboursement n'est proposé en cas de sessions de formation manquées.

Pour des formations certifiées, il est à noter que l'organisation d'éventuels examens est gérée par l'association faîtière compétente. Les coûts et l'inscription en lien avec ce type de formation ne sont pas gérés par faction sàrl. De plus, les participants reconnaissent expressément avoir pris connaissance des conditions et des prérequis nécessaires à l'obtention des certificats, en comprendre la portée et les accepter sans réserve.

Accès informatiques

- Chaque participant bénéficie d'un accès informatique personnel avec une adresse email. Les informations sont stockées et conservées sur la plateforme Microsoft Cloud (EU). Cela comprend les supports de cours, les notes personnelles et les supports annexes. Ces données sont accessibles par le participant durant la formation et gratuitement pendant 365 jours après la fin de la formation.
- Le participant s'engage à ne pas divulguer, copier, transmettre ces informations à autrui. Il ne peut en aucun cas utiliser ces accès ou informations à d'autres fins et est responsable de toute utilisation frauduleuse ou contraire aux bases légales durant la durée de validité de ses accès.

2. Facturation

Formations pour particuliers (peu importe qu'elle soit payé par l'entreprise ou par le participant) :

Le 100% du prix de la formation est à payer au plus tard 5 jours avant le début du premier cours. **En cas de non-paiement ou de paiement partiel après 30 jours** (sans avoir pris le paiement échelonné – voir ci-dessous), des frais administratifs de 5% peuvent être facturés sur le montant encore dû.

A la demande du participant au moment de l'inscription, un échelonnement de paiement peut être prévu mais 5% de frais sont appliqués sur le montant total de la formation.

Formations pour entreprises :

Le 100% du prix de la formation doit être payé au plus tard 30 jours après la réception de la confirmation d'organisation de la formation de la part de faction sàrl. En cas de retard de paiement, faction se réserve le droit de facturer des frais administratifs de 5% sur le montant encore dû.

Cas particuliers d'inscription :

Facturation dans le cas d'une inscription immédiate au Brevet Fédéral de Spécialiste de la Conduite d'une équipe :

Le participant peut s'inscrire dès le départ au brevet fédéral qui comprend le certificat Leadership, le certificat Management et la préparation à l'examen du brevet fédéral. Le paiement n'est pas demandé pour l'entier du brevet fédéral en un seul paiement. Il est facturé de la manière suivante :

- Prix du 1^{er} certificat (au même tarif qu'un participant qui ne fait que le certificat)
- Prix du 2^{ème} certificat (au même tarif qu'un participant qui ne fait que le certificat)
- Solde résiduel à payer (pour atteindre le prix préférentiel « brevet »).

En cas d'inscription complète, mais d'échec à l'un des certificats préalables dans les délais précédent l'examen du brevet, la participation à ce dernier est automatiquement reportée à la session suivante.

3. Conditions d'annulation

Toute annonce d'annulation d'inscription doit être signifiée par email ou par courrier postal.

Une annulation d'inscription plus de 30 jours avant le début de la formation n'implique pas de paiement partiel de la formation mais faction se réserve le droit de facturer des frais administratifs de CHF 400.--.

En cas d'annulation tardive, les montants de pénalités suivants s'appliquent :

- 25% du prix total de la formation pour toute annulation faite dans les 20 à 30 jours qui précèdent la formation ;
- 50% du prix total de la formation pour toute annulation faite dans les 10 à 19 jours qui précèdent la formation ;
- 75% du prix total de la formation pour toute annulation faite dans les 5 à 9 jours qui précèdent la formation ;
- Le 100% du prix total de la formation pour toute annulation faite dans un délai inférieur à 5 jours par rapport à la date de la formation.

4. Annulation de la formation par faction sàrl

faction sàrl se réserve le droit d'annuler la formation si, par exemple, le nombre d'inscrits était insuffisant. faction informe les participants en tout temps sur l'état de situation et se permet d'annuler au plus tard 3 jours avant le début de la formation. Dans un tel cas, faction sàrl s'engage à proposer un report de date ou une solution alternative avec nos partenaires.

En cas d'annulation de la formation par faction sàrl, tout montant déjà payé sera remboursé intégralement au participant.

5. Confidentialité

faction sàrl s'engage à garder strictement confidentiel l'ensemble des informations discutées lors des formations. De son côté, le participant s'engage à ne pas communiquer à l'extérieur les informations et documents transmis par faction sàrl.

6. Protection des données

Par le biais de leur inscription, les participants acceptent que faction sàrl prenne des photos ou des vidéos dans des buts promotionnels ou d'atteinte des réseaux sociaux. De même, les participants autorisent faction sàrl à divulguer à l'interne et pour l'organisation de la formation leurs coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone). Sur simple requête, le participant peut expressément demander que son anonymat soit conservé.

7. Validité du contrat

L'inscription à la formation fait office de contrat. La signature apposée sur le document d'inscription fait office de reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi fédérale suisse sur la poursuite pour dettes et faillite (LP).

8. Droit applicable et For juridique

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est au domicile de l'entreprise à Marin-Epagnier, Suisse